



Le Courrier du S.I.A.E.S. n° 109

Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE 04 91 34 89 28 06 80 13 44 28

jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr https://www.siaes.com

Dépôt légal 7 juillet 2026 ISSN 1291-343X Trimestriel Prix 1,50 € 28^{ème} année Publication n° 228



Syndicat Indépendant
national
de l'Enseignement
du Second degré

Préparation des élections professionnelles : le SIAES - SIES a besoin de chacun de vous.

ÉDITORIAL

Les élections professionnelles se dérouleront du 3 au 10 décembre 2026. Ces élections, qui ont lieu tous les quatre ans, sont cruciales à la fois pour notre profession malmenée, violentée, déclassée moralement et socialement, pour l'avenir de l'École Républicaine et pour le SIAES - SIES, syndicat indépendant idéologiquement et financièrement.

- Le SIES présentera au niveau national une liste pour l'élection des représentants des personnels :
 - au Comité Social d'Administration Ministériel de l'Éducation nationale (CSAM) ;
 - au Comité Social d'Administration Ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;
 - à la Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN) des professeurs du second degré.
- Le SIAES Aix-Marseille présentera une liste pour l'élection des représentants des personnels :
 - au Comité Social d'Administration Académique (CSAA) ;
 - à la Commission Administrative Paritaire Académique (CAPA) des professeurs du second degré ;
 - aux Commissions Consultatives Paritaires Académiques (CCPA) des agents contractuels.
- Dans les autres académies, le SIES présentera une liste pour l'élection des représentants des personnels :
 - au Comité Social d'Administration Académique (CSAA) ;
 - à la Commission Administrative Paritaire Académique (CAPA) des professeurs du second degré ;
 - aux Commissions Consultatives Paritaires Académiques (CCPA) des agents contractuels.

Une liste incomplète est irrecevable. Une telle situation empêcherait le SIES de se présenter dans certaines académies. **Le dernier candidat d'une liste est donc tout aussi important que la tête de liste.** Pour être en mesure de déposer une liste pour chaque scrutin dans toutes les académies, le SIAES - SIES a besoin de votre aide.

Je vous demande de manifester votre soutien et votre attachement aux valeurs et aux revendications défendues par le SIAES - SIES en vous portant candidat sur ses listes et en réglant votre cotisation.

Vous pouvez compter sur le dévouement, la combativité et la détermination des responsables du SIAES - SIES tout au long de l'année, mais le SIAES - SIES n'existerait pas sans vous. Il a besoin de chacun de vous.

Soutenez le syndicalisme indépendant. Permettez au SIAES - SIES de continuer de résister, de faire entendre ses revendications et votre voix. Pour une école qui instruit ! Pour des professeurs respectés !

Donnez au SIAES - SIES les moyens de continuer de vous informer, vous conseiller et vous défendre.

Jean-Baptiste VERNEUIL - Secrétaire Général du SIAES - SIES

Rendez-vous de carrière réalisé durant l'année scolaire 2025-2026.

Compte-rendu, observations, contestation de l'appréciation finale, recours.

Le compte-rendu du rendez-vous de carrière (grille d'évaluation des compétences et appréciations littérales des évaluateurs) est communiqué en fin d'année scolaire (fin juin / début juillet selon les académies) dans i-prof / Les Services / SIAE (Système d'Information d'Aide à l'Évaluation) simultanément à l'ensemble des professeurs, des CPE et des PsyEN, ayant eu un rendez-vous de carrière durant l'année scolaire 2025-2026.

Des observations peuvent être rédigées par le professeur dans l'application SIAE dans les quinze jours qui suivent la communication du compte-rendu du rendez-vous de carrière. Ces observations ne constituent ni une contestation, ni un recours, ni une saisine de la Commission Administrative Paritaire Académique (CAPA).

Le compte-rendu du rendez-vous de carrière n'est pas modifiable.

Seule l'appréciation finale du recteur peut être contestée et, si l'administration l'accepte, être modifiée.

L'appréciation finale du recteur sera notifiée dans les deux semaines après la rentrée scolaire 2026.

Quel que soit le rendez-vous de carrière, les appréciations finales « Excellent » et « Très satisfaisant » ne sont pas contingentées. Aucune limitation en pourcentage n'est imposée au recteur.

Le SIAES - SIES conseille les adhérents qui souhaitent contester l'appréciation finale du recteur et les aide à rédiger les courriers (recours gracieux, puis saisine de la CAPA).

Aurez-vous un rendez-vous de carrière durant l'année scolaire 2026-2027 ?

- Si, au 31 août 2027, vous êtes dans la deuxième année du 6^{ème} échelon de la classe normale, vous aurez le **premier rendez-vous de carrière** durant l'année scolaire 2026-2027. Vous serez concerné par l'**avancement accéléré d'un an au 7^{ème} échelon** durant l'année scolaire 2027-2028.

- Si, au 31 août 2027, vous avez une ancienneté dans le 8^{ème} échelon de la classe normale comprise entre 18 et 30 mois, vous aurez le **deuxième rendez-vous de carrière** durant l'année scolaire 2026-2027. Vous serez concerné par l'**avancement accéléré d'un an au 9^{ème} échelon** durant l'année scolaire 2027-2028.

- Si, au 31 août 2027, vous êtes dans la deuxième année du 9^{ème} échelon de la classe normale, vous aurez le **troisième rendez-vous de carrière** durant l'année scolaire 2026-2027. Vous serez promu à la **hors classe** à compter de l'année scolaire 2027-2028 (cf. dossier complet publié en pages 2 et 3 du « Courrier du SIAES » n° 108).

Hors classe

	Agrégés	Certifiés	EPS	PLP	CPE	PsyEN
AIX-MARSEILLE	135	381	41	102	17	11
AMIENS	58	234	29	71	10	8
BESANCON	52	157	18	41	8	5
BORDEAUX	149	428	51	129	22	15
CLERMONT-FERRAND	51	170	17	42	9	6
CORSE	11	40	5	9	2	1
CRETEIL	190	426	45	133	20	13
DIJON	55	186	25	46	10	6
GRENOBLE	175	424	52	103	19	8
GUADELOUPE	16	80	10	27	5	3
GUYANE	6	39	4	23	2	0
LILLE	145	472	56	155	21	19
LIMOGES	32	104	11	28	7	3
LYON	192	376	44	99	16	9
MARTINIQUE	9	69	6	27	4	2
MAYOTTE	2	12	2	10	1	0
MONTPELLIER	142	387	43	94	19	10
NANCY-METZ	94	287	29	79	13	9
NANTES	123	388	47	106	17	12
NICE	98	295	30	69	13	7
NORMANDIE (Caen + Rouen)	125	433	57	116	21	13
NOUVELLE CALEDONIE	6	13	4	6	1	0
ORLEANS-TOURS	94	316	35	83	14	8
PARIS	184	179	14	46	9	8
POITIERS	63	233	26	55	11	6
POLYNESIE FRANCAISE	7	39	4	19	2	3
REIMS	45	154	22	47	8	4
RENNES	111	331	42	85	15	11
REUNION	46	180	19	80	9	4
STRASBOURG	108	244	24	69	10	6
TOULOUSE	153	408	46	112	17	11
VERSAILLES	281	545	57	141	24	19
29 ^{ème} BASE (hors académie)	106	227	23	31	9	4
Total	3064	8257	938	2283	385	244







Classe exceptionnelle

	Agrégés	Certifiés	EPS	PLP	CPE	PsyEN
AIX-MARSEILLE	89	192	31	44	12	8
AMIENS	39	129	17	39	7	5
BESANCON	42	104	14	32	6	4
BORDEAUX	106	285	35	77	16	9
CLERMONT-FERRAND	42	114	14	30	8	4
CORSE	8	26	3	9	3	1
CRETEIL	97	183	26	44	8	10
DIJON	42	128	17	30	7	3
GRENOBLE	113	250	36	55	12	8
GUADELOUPE	10	41	7	11	2	2
GUYANE	3	16	3	8	1	1
LILLE	90	309	37	104	16	12
LIMOGES	22	69	8	20	5	2
LYON	109	202	25	49	12	7
MARTINIQUE	6	35	5	12	2	2
MAYOTTE	2	11	1	4	0	0
MONTPELLIER	86	240	32	48	12	6
NANCY-METZ	72	218	27	58	10	6
NANTES	78	248	27	59	12	7
NICE	64	174	22	38	10	5
NORMANDIE (Caen + Rouen)	92	276	34	76	14	9
NOUVELLE CALEDONIE	3	7	1	3	1	0
ORLEANS-TOURS	66	187	23	43	8	6
PARIS	111	107	8	28	8	5
POITIERS	52	166	18	42	10	5
POLYNESIE FRANCAISE	3	15	2	6	1	1
REIMS	35	98	13	30	5	5
RENNES	87	270	28	61	12	7
REUNION	26	92	15	40	4	2
STRASBOURG	68	153	19	41	7	3
TOULOUSE	98	250	31	67	14	6
VERSAILLES	144	253	37	48	12	12
29 ^{ème} BASE (hors académie)	69	150	17	15	7	2
Total	1974	4998	633	1271	264	165

Elections professionnelles.







Vote électronique du 3 décembre au 10 décembre 2026

ACADÉMIE d'AIX-MARSEILLE

4 SCRUTINS	CSAM Comité Social d'Administration Ministériel	CSAA Comité Social d'Administration Académique	CAPN Commission Administrative Paritaire Nationale	CAPA Commission Administrative Paritaire Académique
	PROFESSEURS AGRÉGÉS CERTIFIÉS EPS PLP CHAIRES SUPÉRIEURES AE PEGC CPE PsyEN	 SNCL - SIES - SAGES	 Liste SIAES	 SNCL - SIES - SAGES
3 SCRUTINS	CSAM Comité Social d'Administration Ministériel	CSAA Comité Social d'Administration Académique	CCPA Commission Consultative Paritaire Académique	
	AGENTS CONTRACTUELS (enseignement, éducation, accompagnement, surveillance, administratif, santé, technique)	 SNCL - SIES - SAGES	 Liste SIAES	 Liste SIAES

SIAES, SIES, SAGES
(Syndicat des Agrégés de
l'Enseignement Supérieur)
et **SNCL** (Syndicat National
des Collèges et des Lycées)
sont affiliés à la **FAEN**
(Fédération Autonome de
l'Éducation Nationale).

AUTRES ACADÉMIES

4 SCRUTINS	CSAM Comité Social d'Administration Ministériel	CSAA Comité Social d'Administration Académique	CAPN Commission Administrative Paritaire Nationale	CAPA Commission Administrative Paritaire Académique
	PROFESSEURS AGRÉGÉS CERTIFIÉS EPS PLP CHAIRES SUPÉRIEURES AE PEGC CPE PsyEN	 SNCL - SIES - SAGES	 SNCL - SIES - SAGES	 SNCL - SIES - SAGES
3 SCRUTINS	CSAM Comité Social d'Administration Ministériel	CSAA Comité Social d'Administration Académique	CCPA Commission Consultative Paritaire Académique	
	AGENTS CONTRACTUELS (enseignement, éducation, accompagnement, surveillance, administratif, santé, technique)	 SNCL - SIES - SAGES	 SNCL - SIES - SAGES	 SNCL - SIES - SAGES

Situations particulières :
Dans trois académies
(Guadeloupe, Montpellier,
Normandie), la liste pour
le CSAA et pour la CAPA
sera une liste SNCL
soutenue par le **SIES**.

SIAES, SIES, SAGES
(Syndicat des Agrégés de
l'Enseignement Supérieur)
et **SNCL** (Syndicat National
des Collèges et des Lycées)
sont affiliés à la **FAEN**
(Fédération Autonome de
l'Éducation Nationale).

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PRAG
et
PRCE

- Au Comité Social d'Administration **Ministériel** de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, votez pour la liste **SAGES - SNCL - SIES**.
- A la **CAPN**, votez pour la liste **SNCL - SIES - SAGES**.
- A la **CAPA**, selon l'académie, votez **SIAES** ou **SNCL - SIES - SAGES**.

SAGES
Qualité & Liberté
ACadémiques
PRAG & PRCE
Contractuels

Culture et savoir

« La culture est bien autre chose que l'instruction. » (1)

Devons-nous parler de manière indifférente de culture et de savoir ? Devons-nous réduire la culture à un savoir appris ? Suffit-il d'acquérir du savoir, par l'étude suivie, dans un domaine de science précis, pour être aussitôt cultivé ? Devons-nous tenir pour équivalentes science et culture, ou encore culture et érudition (comprise comme instruction) ? Si la culture suppose aussi un savoir, à quelle sorte de savoir devons-nous nous attendre ? En quoi ce savoir est-il différent de celui que nous apprenons et qui nous apporte des connaissances ?

1 - La « culture » (2) (du latin *cultura*, formé du supin *cultum* du verbe *colere*) signifie d'abord « l'action de cultiver la terre ». On soigne, on travaille, on laboure, on ensemence la terre et on y fait croître ce qu'on y a semé. Par métonymie, le terme désigne aussi « la terre cultivée elle-même ». L'agriculture (*agricultura* en latin) est donc le principal terroir de la culture humaine. Plus tard, par extension, on emploie le mot pour indiquer « l'action de faire pousser un végétal », « d'élever certains animaux fixés » et « de faire croître certains micro-organismes en milieu approprié ».

Le deuxième sens du mot « culture » est par métaphore. Il signifie « l'action de cultiver l'esprit et l'âme humains ». On soigne, on fait travailler, on institue, on développe, on fait croître les facultés intellectuelles et morales chez l'homme par des exercices spirituels adéquats. C'est en ce sens que Cicéron évoque la philosophie comme la culture de l'âme humaine (*cultura animi philosophia est*) (3). Par-delà les savoirs spécifiques, il importe d'être investi du savoir conduire son esprit et se conduire en tant qu'être humain ! Plus tard, le terme désigne une civilisation envisagée dans ses caractères intellectuels et moraux (4), et au XX^e s., en ethnologie, il indique l'ensemble des formes acquises de comportement dans les sociétés humaines (5).

Le dernier sens de « culture », qui n'est pas le moindre, concerne « l'action de cultiver, d'honorer, de vénérer les dieux ». C'est l'action de rendre culte aux dieux (du latin *cultio*). Sont donc de la même famille « culte » et « culture » : en effet, celui qui rend un culte aux dieux les cultive et cherche à se cultiver, c'est-à-dire à régler son comportement vis-à-vis des dieux et des hommes selon les valeurs enseignées par les dieux aux hommes, devant garder leur mesure humaine. Plus tard (à partir du XVI^e s.), les termes cessent d'interférer et l'action de respecter les dieux devient l'exclusivité du culte.

Quant au « savoir », avant de devenir un substantif, il est un verbe intransitif, issu du latin *sapere*, qui veut dire « avoir du goût, sentir » et, au sens figuré, « avoir de l'intelligence, du jugement ». Transitivement, le verbe désigne « le fait de se connaître en quelque chose », le fait d'être instruit dans tel ou tel domaine. Le latin *scire* (« savoir ») a donné le participe présent *sciens*, d'où est dérivé le mot *scientia* (« science » en français). Le sens général de « savoir » est « avoir la connaissance de quelque chose ». En effet, après un apprentissage suffisant, on sait faire une action (comme marcher par exemple) ; après avoir été informé, on sait une nouvelle ; après une formation reçue, on sait pratiquer un art (XI^e s.). Plus tard, « savoir » prend aussi le sens d'« avoir conscience de quelque chose » (XII^e s.). Enfin, le substantif est employé pour désigner « la connaissance, le fait de connaître » et « un ensemble de connaissances acquises par l'étude » (XII^e s.)

2 - De ce travail préliminaire, un peu fastidieux mais nécessaire, nous pouvons déduire ce qu'est la culture et surtout la raison pour laquelle elle ne se réduit pas à un simple savoir appris. De la terre au ciel, en passant par l'homme, la culture nous engage évidemment dans la voie d'un savoir, mais ce savoir n'est pas n'importe lequel. La possession d'une information, aussi exhaustive et précise soit-elle, ne suffit pas ; savoir par cœur, par exemple, l'annuaire du téléphone ou tous les mots dans un dictionnaire, n'est pas de la culture. « On peut savoir beaucoup de vérités, parce qu'on les a apprises [...], mais [on] ne sera point cultivé pour cela » (6). Par le savoir acquis de manière positive, on peut devenir peut-être « le plus savant » des hommes, mais on ne s'institue pas pour autant comme « le plus cultivé » (7). En ce sens, la prévention de Montaigne reste toujours actuelle : « C'est un grand ornement que la science, et un outil de merveilleux service », mais « elle n'a point son vrai usage en des mains viles et basses ». Lorsque manque la culture, en deçà de l'« ornement », c'est le « fondement » qui apprend à se comporter qui vient à manquer. Celui qui a appris à se conduire ne se contente pas de « redire ce qu'on [lui] a dit » ; il a appris à « goûter les choses », à « choisir » et à « discerner » par soi-même : « c'est l'une des plus ardues besognes que je sache », savoir se conduire « bien modérément », avec l'exercice effectif du jugement (8). La culture, justement, nous institue en deçà de la « suffisance livresque » : il est question avec elle d'élever l'homme vers son humanité, sans lui faire oublier le sens de sa mesure et de ce qui le dépasse, toujours dans « l'inquiétude du vrai et du juste » (9).

3 - Par son caractère éthique (10), pratique et normatif, la culture, qui suppose l'éducation par-delà l'instruction, dit précisément quelle est la conduite appropriée à disposer dans telle ou telle situation de la vie réelle. C'est le savoir pratique du comportement opportun dans nos relations avec les autres. La culture est par conséquent le savoir pratique qui permet, selon l'expression de Rémi Brague, « l'orientation dans le monde ». Toutefois, cette orientation dont il est question ne se réduit pas à « un simple repérage » dans le temps et dans l'espace. En effet, si un repérage permet de savoir où nous nous trouvons à un moment donné, « l'orientation nous aide à décider où nous devons aller », vers où nous devons nous diriger. La culture, dans la mesure où elle nous apprend à conduire notre jugement suivant « l'inquiétude du vrai et du juste » et à nous conduire avec jugement dans le monde, donne le sens à suivre : elle porte donc sur tout ce pour quoi il y a une bonne façon de faire, de procéder, distinguée de la mauvaise. Elle nous introduit dans la considération attentive des valeurs humaines ; elle vise, par son institution normative, à la pérennité de l'homme dans son humanité apprise. C'est la raison pour laquelle elle implique toute une gamme de « commandements » qui commencent au niveau le plus humble : « les manières de table, les règles de politesse », etc. Elle forge la conscience humaine pour qu'elle soit la boussole qui indique le sens à suivre et à poursuivre, en ordonnant les actes à accomplir en vertu même des valeurs acquises (11).

4 – En revanche, ce que nous ne faisons que savoir ne fait par lui-même aucune différence pour nous. Il ne nous dit pas comment justement nous devons nous conduire dans notre humanité. Nous pouvons savoir, par exemple, ce qui distingue le vrai du faux ; mais ce savoir seul n'indique pas quelle est l'option que nous devons choisir et suivre. Certes, le savoir peut nous aider à décider dans la mesure où il permet de mieux prendre conscience des conséquences de nos actes. Il faut cependant le répéter : ce n'est pas le savoir positif qui nous commande quoi décider. Ainsi la médecine, par exemple, a beau nous renseigner sur les dangers du tabac, cela ne nous fait pas arrêter de fumer pour autant. Le savoir dit ce qui est, mais nous laisse nous déterminer quant à ce que nous devrions faire. En fait, ce qui nous force à changer de comportement, c'est ce qui relève non pas du savoir, mais de la culture. Le savoir, qu'il soit scientifique ou littéraire, demeure ce qu'il est, c'est-à-dire ni plus ni moins qu'un savoir, même si de manière erronée on parle évidemment de « culture scientifique » et de « culture littéraire ». En réalité, cette distinction concerne plutôt « deux domaines de savoir ». Il n'y a pas « deux cultures », prévient Rémi Brague, mais deux savoirs ; et aucune des deux, en tant que savoir, ne constitue une culture. Ni la connaissance de la formule chimique de l'eau, ni celle du *cogito* cartésien qu'on répète comme un perroquet, ni celle de la date de la mort de Molière, ne nous aident à bien penser et à bien agir. Le savoir littéraire, pas plus que le savoir scientifique, ne dispose d'une pertinence particulière qui le ferait entrer comme tel dans la dimension propre de la culture (12). Être cultivé, au-delà d'être savant ou érudit, c'est savoir comment se comporter dans le monde et ne pas se permettre de faire n'importe quoi avec sa science. La culture est le fait de la conscience qui veille activement, et non juste en paroles, sur le bon sens à donner quant à l'usage de sa science (13).

5 – Bien que nous vivions dans un monde dont les pouvoirs de la science ont transformé l'aspect, nous devons savoir que la science ne nous dit pas la sorte de culture qui doit nous investir et la règle morale que nous devons respecter pour l'incarner. La science est en effet incapable de nous dire les prescriptions morales qui doivent être observées quand nous voulons accéder au savoir sans perdre la voie humaine. C'est bien trop cher le payer si nous perdons en chemin notre âme (14). La notion du prochain, par exemple, et celle du respect d'autrui ne sont pas des produits de la science. C'est justement là que résident la valeur humaine et l'importance éthique de ces notions. Elles requièrent d'autant plus de courage qu'elles ne sont garanties que par la culture, qui a forgé une conviction morale dans la conscience, active et inquiète selon le vrai et le juste, indépendamment de toute preuve savante et objective. A ce sujet, Jean Starobinski rappelle le témoignage de Marc-Antoine Muret, qui fut peut-être l'un des maîtres de Montaigne au Collège de Guyenne : « Muret rapporte que, couché dans un lit d'hospice ou d'hôpital, il écoutait la conversation des médecins qui examinaient le malade couché dans le lit voisin. L'un d'entre eux déclare : 'Faisons un essai sur une âme vile (*faciamus experimentum in animi vili*)'. Entendant ces mots, Muret s'exclame : 'Comme si elle était vile cette âme pour laquelle le Christ n'a pas dédaigné de mourir !'. Cette protestation immédiate de Muret fut commandée par la compassion, et non par le savoir scientifique, précise à juste titre Starobinski (15). C'est la culture, et non le savoir, qui le fit protester. Aucun but scientifique ne justifie l'absence d'égard vis-à-vis des autres. La culture, elle, permet de régler les mœurs : elle forme non pas « un grammairien » ou « un logicien », mais d'abord un « gentilhomme » ! (16)

Franck ESMER, Professeur agrégé de philosophie - Conseiller technique du SIAES

- (1) cf.- Alain, *Préliminaires à la mythologie*, Partie II : La mythologie humaine, 1943, dans *Les arts et les dieux*, La Pléiade, Gallimard, 1958, Paris.
- (2) cf.- Articles « culture » et « savoir », dans le *Dictionnaire historique de la langue française*, sous la dir. de Alain Rey, Le Robert, 1992, Paris.
- (3) cf.- Cicéron, *Les Tusculanes*, II, 13, 45 av. J.-C., tr. J. Humbert, B. Lettres, CUF, 1960, Paris.
- (4) cf.- La traduction du mot « Kultur » en allemand chez Kant, par exemple : *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*, 1784, tr. S. Piobetta, éd. Denoël, 1947, Paris.
- (5) cf.- Chez B. K. Malinowski, par exemple : *Les Argonautes du Pacifique occidental*, 1922, tr. A. et S. Devyver, Gallimard, 1963, Paris.
- (6) cf.- Alain, Propos du 13 juin 1911, dans *Propos*, II, La Pléiade, Gallimard, 1970, Paris.
- (7) cf.- Jean Guéhenno, *Caliban parle*, V, Grasset, 1928, Paris.
- (8) cf.- Montaigne, *Essais*, I, 26, XVI^e s., La Pléiade, Gallimard, 1962, Paris.
- (9) cf.- J. Guéhenno, *Ibid.*
- (10) Comme adjectif, le mot éthique est emprunté au latin *ethicus*, lui-même emprunt au grec *ēthicos* qui signifie : qui concerne les mœurs ; *ēthicos* est dérivé de *ēthos* : manière d'être habituelle.
- (11) cf.- R. Brague, *Modérément moderne*, III, 8, 2014, Flammarion, Paris.
- (12) cf.- R. Brague, *Ibid.*, V, 15.
- (13) cf.- Rabelais, *Pantagruel*, VIII, XVI^e s. : « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme. »
- (14) cf.- Goethe, *Faust*, XIX^e s., tr. H. Lichtenberger, Aubier-Montaigne, 1976, Paris.
- (15) cf.- J. Starobinski, *Notre seul, notre unique jardin*, éd. Zoé, Genève, 2011, Suisse.
- (16) cf.- Montaigne, *Ibid.*



Le congrès annuel du **SIES** (syndicat national) et du **SIAES** (Aix-Marseille) s'est tenu le 4 juin 2026 à La Destrousse (13). Les bilans moraux et financiers du **SIES** et du **SIAES** ont été approuvés. Le Bureau du **SIES** a été renouvelé. Vous trouverez ci-dessous les membres élus et la composition du Bureau pour la période 2026 - 2031.

BUREAU SYNDICAL du SIES

<u>Président</u> :	Jean-Baptiste VERNEUIL
<u>Vice Président</u> :	Jean-Luc BARRAL
<u>Secrétaire</u> :	Christophe CORNEILLE
<u>Trésorier</u> :	René GARCIN
<u>Trésorière adjointe</u> :	Virginie VERNEUIL (VOIRIN)
<u>Membres</u> :	Eric PAOLILLO - Thomas LLERAS



Syndicat Indépendant - national - de l'Enseignement du Second degré
Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire



Conditions d'enseignement en période de canicule : Sécurité des personnels et des élèves, responsabilités institutionnelles.

Communiqué de mai 2026 malheureusement toujours d'actualité.

UNE RÉALITÉ CLIMATIQUE QUE L'INSTITUTION NE PEUT PLUS IGNORER.

Les épisodes caniculaires se multiplient, s'intensifient et s'installent durablement sur le territoire national. Les services météorologiques prévoient pour l'été 2026 des températures pouvant dépasser 36 °C à 40 °C, et ce dès la dernière semaine de mai, c'est-à-dire en pleine période scolaire.

Dans les établissements scolaires et particulièrement dans les gymnases, les préaux, les cours de récréation, les espaces alloués aux professeurs d'EPS et les ateliers, ces conditions constituent un danger objectif et documenté pour la santé des élèves comme pour celle des professeurs. Ce danger est aggravé par :

- l'absence quasi-systématique de climatisation dans les salles de classe et installations sportives des collèges et lycées publics ;
- des bâtiments conçus sans préoccupation thermique, transformés en véritables fours dès que la température extérieure atteint 30 °C (des architectes ont doté certains établissements de baies vitrées de 3 mètres de haut) ;
- des emplois du temps rigides qui ne permettent aucune adaptation spontanée face aux alertes météo ;
- l'absence de protocoles académiques contraignants envers les personnels de direction (seules des « recommandations » non opposables sont adressées aux chefs d'établissement).

Rappel réglementaire : L'article L. 4121-1 du Code du travail impose à l'employeur, ici l'État employeur, de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Il s'agit d'une obligation de résultat, non de moyens. Les circulaires rectorales émises en période de canicule, qui se contentent de rappeler de « *veiller à l'hydratation* » ou de « *préférer des activités à l'ombre* », ne sauraient constituer une réponse satisfaisante à cette obligation légale.

Le **SIAES - SIES** formule systématiquement au sein de toutes les instances les revendications suivantes, que nous souhaiterions voir inscrites dans un protocole académique opposable :

- Au sujet de l'organisation des enseignements en cas de vigilance jaune, orange ou rouge :
 - Déclenchement automatique d'un Plan Canicule Établissement dès le passage en vigilance orange Météo-France, avec modification des emplois du temps sans nécessiter l'accord hiérarchique préalable ;
 - Obligation de suspendre toute séance d'EPS, en extérieur lorsque la température atteint 35 °C, en gymnase non climatisé dès que la température mesurée sur site atteint 30 °C, pas uniquement lors des vigilances officielles ;
 - Mise à disposition d'un thermomètre certifié dans chaque salle, atelier et gymnase, et traçabilité des relevés de température ;
 - Droit de retrait collectif facilité. Le **SIAES - SIES** rappelle que les professeurs devraient pouvoir légitimement invoquer le danger grave et imminent lorsque les températures atteignent des seuils présentant un risque pour leur santé, sans que cela entraîne une retenue sur traitement pour service non fait. En se référant aux publications de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS), le **SIAES - SIES** considère que les températures de 30 °C à l'intérieur et de 35 °C à l'extérieur doivent être considérées comme des seuils au-delà desquels les personnels devraient pouvoir, au minimum, émettre une alerte, voire envisager l'exercice du droit de retrait pour eux-mêmes comme pour les élèves.
- Au sujet des équipements et des bâtiments :
 - Plan d'urgence de mise en conformité thermique des gymnases, salles de sport et ateliers : brasseurs d'air, isolation, occultation des vitrages ;
 - Création de « zones fraîches » identifiées dans chaque établissement, accessibles aux élèves et aux personnels sans avoir à effectuer de démarche préalable ;
 - Dotation systématique en eau fraîche pour les classes, les ateliers et les cours d'EPS, financée par les dotations de fonctionnement.
- Au sujet de la responsabilité des personnels :
 - Engagement formel du rectorat de protéger les professeurs qui adapteraient leurs enseignements en réponse à une alerte canicule, sans attendre l'autorisation de l'IEEN ou du chef d'établissement ;
 - Aucune mise en cause disciplinaire des professeurs ayant suspendu une activité physique intensive pour motif de sécurité sanitaire.

« RECOMMANDATIONS » RECTORALES : UN EXERCICE D'IRRESPONSABILITÉ ORGANISÉE.

Depuis plusieurs années, les académies publient, à l'approche des fortes chaleurs, des circulaires ou notes de service dont le **SIAES - SIES** dénonce le caractère non contraignant, insuffisant et parfois contre-productif.

Quelques exemples concrets de recommandations rectorales jugées ineptes par le **SIAES - SIES** :

- « *Préférer des activités calmes et à l'ombre* » - sans préciser à partir de quelle température, sans contraindre l'emploi du temps et sans prévoir de substitution pédagogique ;
- « *Veiller à l'hydratation des élèves* » - recommandation d'une consternante banalité, qui ne change rien aux conditions matérielles d'enseignement ;
- « *Adapter les activités physiques en fonction des conditions météorologiques* » - sans définir qui décide, selon quel protocole, sans aucune précision quant à la protection institutionnelle prévue pour le professeur ;
- « *Les familles seront informées des dispositions prises* » ce qui signifie en pratique que la charge de communication repose sur le chef d'établissement, lui-même non outillé pour mesurer le risque.

Ces recommandations ont un point commun, celui de transférer la responsabilité vers l'échelon le plus bas - le professeur - tout en protégeant l'échelon institutionnel. C'est également le cas lorsque l'administration demande aux personnels de faire la démarche de solliciter la médecine de prévention en lieu et place des visites quinquennales réglementaires. C'est une habitude qu'il faut faire disparaître.

En cas d'accident ou d'incident, ce sont les professeurs et plus particulièrement les professeurs d'EPS qui se retrouvent exposés, non le DASEN ou Recteur. Le **SIAES - SIES** refuse cette logique.

DERRIÈRE LA CANICULE : LA MENACE RÉELLE D'UN ALLONGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL ESTIVAL

Le **SIAES - SIES** tient également à alerter sur un glissement préoccupant dans le discours ministériel concernant le calendrier scolaire. Depuis plusieurs mois, voire quelques années, des ballons d'essai sont régulièrement lancés, par voie de fuites contrôlées, de rapports commandités ou de déclarations non démenties, autour de la réduction des vacances d'été et de la mise au travail des personnels en juillet, voire en août. Ce projet, quel que soit l'habillage rhétorique retenu (« réduction des inégalités », « lutte contre la déscolarisation estivale », « optimisation des ressources éducatives »), se heurte à une réalité simple et documentée : enseigner en juillet et août, et désormais parfois dès le mois de mai, c'est enseigner durant des épisodes de canicule.

Les conséquences d'un tel allongement seraient les suivantes :

- Exposition prolongée des personnels à des conditions thermiques extrêmes, sans que les bâtiments scolaires aient été mis à niveau, ce qui est aujourd'hui le cas de la grande majorité des établissements publics ;
- Risque accru d'accidents de travail liés à la chaleur (hyperthermie, malaise, chute etc.). Ces risques sont particulièrement élevés pour les professeurs d'EPS et les professeurs travaillant dans des ateliers ;
- Remise en cause explicite des statuts des professeurs et dégradation supplémentaire de l'attractivité du métier alors que l'Éducation nationale est déjà victime d'une sévère crise de recrutement.

Le **SIAES - SIES** est catégoriquement opposé à toute mesure qui conduirait à allonger le temps de travail et de présence des personnels en établissement durant les mois de juillet et août, y compris si cela devait s'accompagner d'un plan sérieux de mise en conformité climatique des bâtiments. Il appelle les personnels de l'Éducation nationale à rester vigilants face à toute annonce, quel que soit son canal de diffusion (médias, rapports parlementaires, « concertations » simulées), concernant une refonte du calendrier scolaire.

Le **SIAES - SIES** demande solennellement :

- L'inscription à l'ordre du jour d'un groupe de travail spécifique « Canicule et conditions d'enseignement » aux diverses instances académiques le plus rapidement possible ;
- La production d'un état des lieux thermique des établissements de l'académie (gymnases, salles de sport et ateliers inclus), communiqué aux représentants du personnel ;
- L'élaboration d'un protocole académique contraignant (et non de simples recommandations) décrivant les seuils de déclenchement, les mesures applicables et les responsabilités à chaque niveau hiérarchique ;
- Un engagement écrit du rectorat garantissant la protection statutaire des professeurs ayant adapté leurs enseignements pour raison de sécurité sanitaire en période de fortes chaleurs.

Christophe CORNEILLE - Professeur d'EPS - 2^{ème} Secrétaire adjoint du SIAES - SIES



Après la réduction des vacances scolaires présentée comme une solution miracle, après l'idée de commencer les cours à 9h00 pour s'adapter à des élèves que l'on renonce à responsabiliser face aux écrans et permettre à des élèves que l'on dispense progressivement de toute rigueur et discipline de se lever plus tard, voici maintenant un nouveau changement de cap en plein milieu d'année pour le DNB. Le poids du contrôle continu diminue et représente 50 % au lieu de 60 % au profit des épreuves terminales. Changer les règles au milieu du gué, c'est donc cela la nouvelle pédagogie ministérielle : l'instabilité comme méthode de gouvernement et le reniement comme horizon.

Le **SIAES - SIES** est totalement favorable à une réévaluation à la hausse du poids des épreuves terminales, mais certainement pas en cours d'année, au prix d'une nouvelle tromperie infligée à une cohorte d'élèves.

Le ministre a récemment déclaré que « Toute copie qui n'a pas un niveau suffisant en termes d'orthographe, de syntaxe et de grammaire ne peut pas avoir la moyenne au baccalauréat ». Le **SIAES - SIES** souscrit totalement à ces propos. Au-delà de la maîtrise de la langue, le ministre s'attaque à bien davantage : à l'exigence, à la rigueur, à la transmission, bref à ce qui fait l'École Républicaine, ce qu'a toujours revendiqué le **SIAES - SIES**.

Cette déclaration intervient cependant dans un contexte de déstructuration de l'École depuis des décennies auquel contribue paradoxalement le ministre par ses déclarations. D'abord, ses prédécesseurs ont réduit les horaires des matières fondamentales, alors même qu'elles devraient constituer le socle de toute scolarité sérieuse : lire, écrire, compter, raisonner. Ensuite, ils ont multiplié les dispositifs de compensation, les commissions d'harmonisation et les artifices d'évaluation destinés moins à mesurer les acquis qu'à faire monter artificiellement les résultats. On ne corrige plus l'échec, on le maquille. Puis, sont venues les réformes qui ont installé l'idée qu'il fallait moins exiger pour mieux réussir.

On a voulu envoyer tout le monde à la fac au nom d'une égalité abstraite, comme si la démocratisation consistait à nier les différences de rythme, de travail, de niveau et de projet. On a fragilisé la voie professionnelle, alors qu'elle devrait être une voie d'excellence et d'émancipation, non une orientation par défaut. On a laissé croire que la voie générale était la seule voie noble, laissant dans l'ombre ceux qui auraient eu besoin d'un parcours plus concret, valorisant et structuré.

On a aussi installé une pédagogie de l'à-peu-près. Dans certaines pratiques, l'erreur n'est plus vraiment corrigée ; elle est relativisée. L'exemple de formulations absurdes tolérées au motif qu'une trace de pluriel ou une intention orthographique serait visible résume bien le problème : à force de vouloir ménager les élèves, on finit par les priver du repère essentiel qu'est la norme. Or, sans norme, il n'y a ni langue maîtrisée, ni pensée rigoureuse, ni égalité réelle.

À cela s'ajoute l'inflation des mots d'ordre creux : « compétences », « bienveillance », « autonomie », « projet », « médiation », « inclusivité », sans toujours les moyens, le temps, ni les exigences qui permettraient de leur donner du sens. L'École devient alors un empilement de couches administratives et de prescriptions contradictoires où le professeur passe davantage de temps à adapter, justifier, renseigner et harmoniser qu'à instruire.

Le résultat est connu : des élèves qui arrivent au collège sans maîtriser les bases, des professeurs sommés de compenser toujours davantage les renoncements antérieurs, des familles perdues dans un système illisible et une institution qui finit par ne plus savoir si elle doit instruire, trier, divertir, réparer ou absoudre.

Le **SIAES - SIES** alerte depuis longtemps sur cette logique de dilution. Loin de renforcer l'École, les réformes successives l'ont rendue plus fragile, plus instable et plus inégalitaire. Car ce sont toujours les mêmes élèves qui paient le prix fort de ces bricolages successifs : les plus faibles, les plus fragiles, les plus éloignés des codes scolaires. Quand les exigences diminuent, ce ne sont pas les meilleurs élèves qui en pâtissent le plus ; ce sont ceux qui ont justement besoin d'un cadre clair, d'une École rigoureuse, ferme et exigeante.

En modifiant en cours d'année le cadre du DNB et par ses déclarations, le ministère ajoute une nouvelle pierre à cet édifice de désorganisation. L'École n'a pas besoin de coups de com', ni de revirements permanents. Elle a besoin de stabilité, de cohérence, de respect des personnels et de respect des élèves. Elle a besoin d'une ambition réelle, pas d'une succession de renoncements habillés en modernité.

COTISATIONS	Classe normale	Hors classe	Classe exceptionnelle
AGRÉGÉS	84 € (1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon) 108 € (7 ^{ème} au 11 ^{ème} échelon)	112 €	116 €
CERTIFIÉS Prof. d'EPS PLP - CPE	72 € (1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon) 95 € (7 ^{ème} au 11 ^{ème} échelon)	99 €	99 € (1 ^{er} au 3 ^{ème} échelon) 108 € (4 ^{ème} échelon) 112 € (5 ^{ème} échelon HeA)
Chaires supérieures	112 € (1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon HeA) 116 € (7 ^{ème} échelon HeB)		
STAGIAIRES : 35 € RETRAITÉS : 32 € MA - CONTRACTUELS : 48 € Abonnement seul au « <i>Courrier du SIAES</i> » : 10 €			

Le
Courrier
du



S.I.A.E.S.

*L'équipe du
SIAES - SIES
vous souhaite
d'agréables et reposantes
vacances bien méritées !*

Libeller le chèque à l'ordre du S.I.A.E.S. CCP Marseille 029 / 12 999 99 G
l'adresser à la trésorière : **Virginie VERNEUIL** 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille
Paiement fractionné : Envoyer 2 à 4 chèques ensemble, date d'encaissement souhaitée indiquée au verso.
Tarif couple : Remise de 50 % sur la cotisation la plus basse.
Mi-temps : 3/4 de la cotisation (sauf retraite progressive ou temps partiel thérapeutique [traitement à 100 %]).
Impôts : Crédit d'impôt de 66 % du montant de la cotisation (attestation dès réception).

La cotisation court sur 365 jours à partir de son encaissement.

N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...

Adhésion

(fiche également téléchargeable au format A4 sur notre site internet <https://www.siaes.com>)

Madame Monsieur

NOM (en majuscules) :

Prénom :

Nom de naissance :

Date de naissance : Situation familiale : Enfants :

ADRESSE :

.....

Commune : Code postal :

Tél. fixe : Tél. portable :

.....

Courriel :@.....

Agrégé Certifié Prof. d'EPS PLP CPE chaire supérieure

Echelon : Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle

Stagiaire Contractuel Retraité(e) Discipline :

Etablissement :

Commune :

TZR Zone de remplacement :

Etablissement de rattachement :

Affectation à l'année :

Cotisation de euros, réglée le/...../..... par

chèque(s) bancaire(s) [date d'encaissement souhaitée indiquée au verso de chaque chèque]

virement bancaire unique [demandez-nous le RIB en envoyant un mail à bureau@siaes.com]

Signature :

AVIGNON PPDC

S.I.A.E.S.
133 Rue Jaubert
13005 MARSEILLE

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Le S.I.A.E.S. à votre service :

Secrétaire Général (délégué au Rectorat tous corps)	Jean-Baptiste VERNEUIL	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille ☎ 04 91 34 89 28 📠 06 80 13 44 28 ✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr
1 ^{er} Secrétaire adjoint EPS / Retraite	Jean-Luc BARRAL	☎ 06 74 45 74 48 ✉ jluc.barral@gmail.com
2 ^{ème} Secrétaire adjoint EPS / Sécurité - Hygiène	Christophe CORNEILLE	☎ 06 50 41 13 54 ✉ cryscorneille@gmail.com
Trésorière Coordination des S1	Virginie VOIRIN VERNEUIL	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille ☎ 04 91 34 89 28 📠 06 30 58 86 54 ✉ voirin.virginie@orange.fr
Secrétaire exécutif PLP	Eric PAOLILLO	
Secrétaire exécutif Lycées - BTS	Thomas LLERAS	

➤ **Commissaires Paritaires Académiques** (professeurs agrégés, professeurs certifiés, professeurs d'EPS, professeurs de Lycée Professionnel, professeurs de chaires supérieures, conseillers principaux d'éducation, PsyEN) :

Jean-Baptiste VERNEUIL - Jean-Luc BARRAL - Virginie VOIRIN (VERNEUIL)

Thomas LLERAS - Christophe CORNEILLE - Eric PAOLILLO

➤ **Responsables EPS** : Jean-Luc BARRAL - Christophe CORNEILLE - Marie-Christine GUERRIER

➤ **Responsables PLP** : Eric PAOLILLO - Didier SEBBAN

➤ **Responsable CPE** : Marion TOUAIBIA

➤ **Membres du Comité Social d'Administration Spécial Départemental 13** : Virginie VOIRIN - Christophe CORNEILLE

➤ **Membres de la Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail Dépt. 13** : Christophe CORNEILLE - Nathan GUERRIER

➤ **Membre du Conseil Régional de l'UNSS et du Conseil Départemental (13) de l'UNSS** : Jean-Luc BARRAL

Conseillers techniques **Anne-Marie CHAZAL** (lycées) - **Franck ESMER** (lycées, agrégés) - **Nathan GUERRIER** (coresponsable santé sécurité conditions de travail, lycées) - **Didier SEBBAN** (PLP) - **Virginie VOIRIN VERNEUIL** (certifiés, responsable « éducation prioritaire »)

Correspondante 04 - 05 : **Nathalie BEN SAHIN REMIDI**

Responsable stagiaires + Problèmes juridiques : **Jean-Baptiste VERNEUIL**

Secrétaire honoraire : **Jacques MILLE** ✉ jacques.mille2@wanadoo.fr